

« Sécuriser les populations face aux incendies »

Mardi 27 février 2024
de 9 h à 16 h 30
SDIS à Perpignan



Le Programme de la Journée actualité « Sécuriser les populations face aux incendies »

Matinée de 9h00 à 12h00

Ouverture institutionnelle

De 9h00 à 10h50

Contexte – Règlements - Équipements

- Contexte et situation des incendies dans les PO : Philippe NEUBAUER (DDTM) et Serge PEYRE (CD66)
- Présentation synthétique de l'organisation : Philippe NEUBAUER (DDTM)

- Débroussaillage, code forestier, rôle du Maire : Philippe NEUBAUER (DDTM)
- Contexte des débroussaillages obligatoires dans le cadre du CGCT : Témoignage Jean Luc GAMEZ (Villelongue de la Salanque)
- Retour d'expériences OLD et DFCI – Pistes d'amélioration : Marie CHAILLOU (COFOR) - Vincent GUILLEMAT (ONF) -
- Evolution de la lutte contre l'incendie de forêts face aux diverses évolutions - principe de défendabilité : Alexandre TRANI (SDIS)

Pause de 10h50 à 11h05

De 11h05 à 12h00

Moyens – Surveillance - Lutte

- Aménagement du territoire : modalité et financement des actions pour sécuriser le territoire : Philippe NEUBAUER (DDTM) et Serge PEYRE (CD66)
- Dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies de forêts et d'espaces non boisés : Alexandre TRANI (SDIS)



Pause méridienne de 12 h à 14h00 – Repas tiré du sac ou autre

Contexte et Situation des incendies dans les PO



Définition : Un feu de végétation est une combustion à l'air libre se propageant librement, qui consomme les combustibles de type végétaux naturels

« **Le feu est un mauvais maître, mais un bon serviteur** » Proverbe finlandais

Conjonction de phénomènes de nature physique,
chimique et biologique

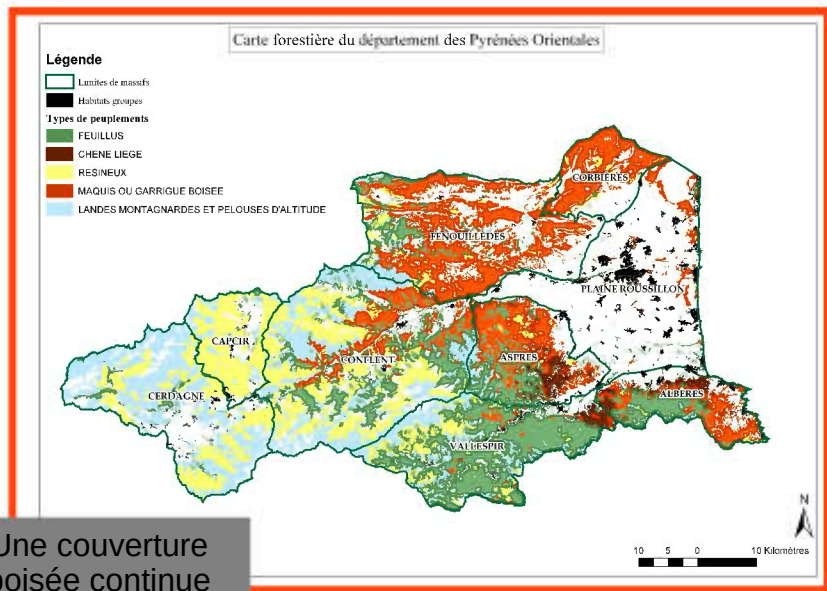


Si le feu est un vecteur naturel de régénération de la forêt méditerranéenne, sa forte fréquence en fait un vecteur de dégradation et d'appauvrissement

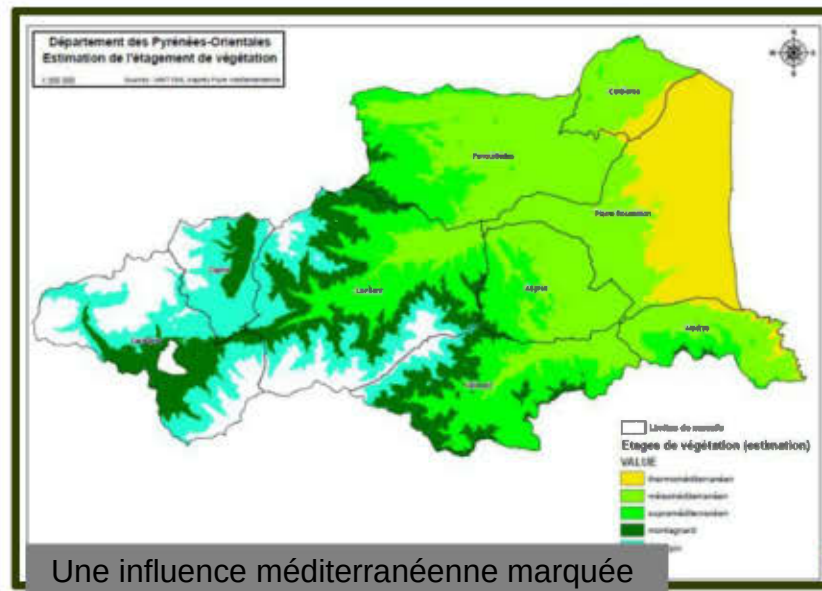
- La photosynthèse =
– $\text{CO}_2 + \text{H}_2\text{O} + \text{Énergie} \rightarrow \text{Cellulose} + \text{O}_2$
 - La combustion =
– $\text{Cellulose} + \text{O}_2 + \text{Énergie} \rightarrow \text{CO}_2 + \text{H}_2\text{O} +$
- Réaction en chaîne → Chaleur



Un département exposé à une conjonction de facteurs aggravants



Une couverture boisée continue



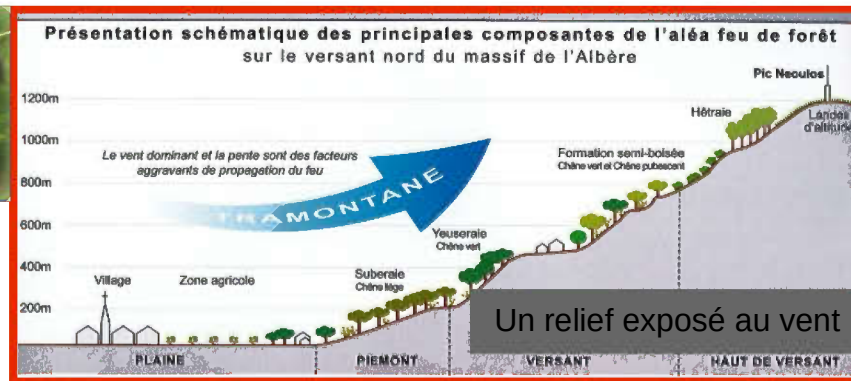
Une influence méditerranéenne marquée



Une végétation sensible



Des massifs habités et fréquentés



Un relief exposé au vent

ONLINE RESOURCES



Les incendies éclos dans les massifs

2 périodes (mise en place politique forte)

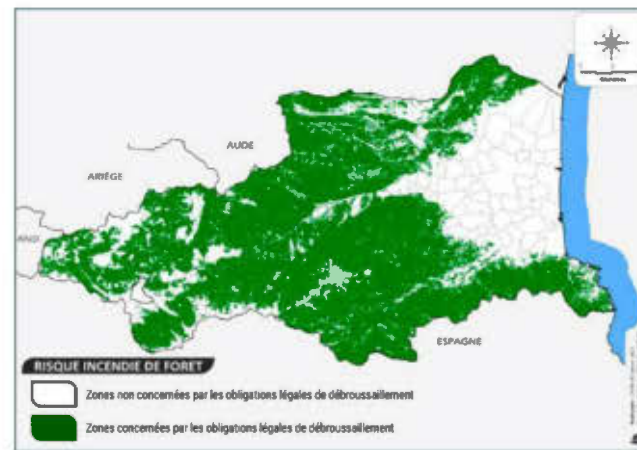
	Nombre/ an	surface/an
1974 à 88	140	2 565 ha
1989 à 22	94	576 ha
Variation	- 33 %	- 77 %

± 3 dernières décennies

	Nombre/an (Moyenne)	surface/an (Moyenne)
1989 à 2012	79	565 ha
2013 à 2022 (- 2020)	127 (134)	535 ha (576 ha)

Causes des feux informés de 2013 à 2022 (80%)

	Naturelle	Accident.	Malveil.	Invl. Travaux	Invol. particulier
Nb de feux	4 %	11 %	53 %	16 %	16 %
Surface	0,1 %	4,2 %	71 %	9,7 %	15 %

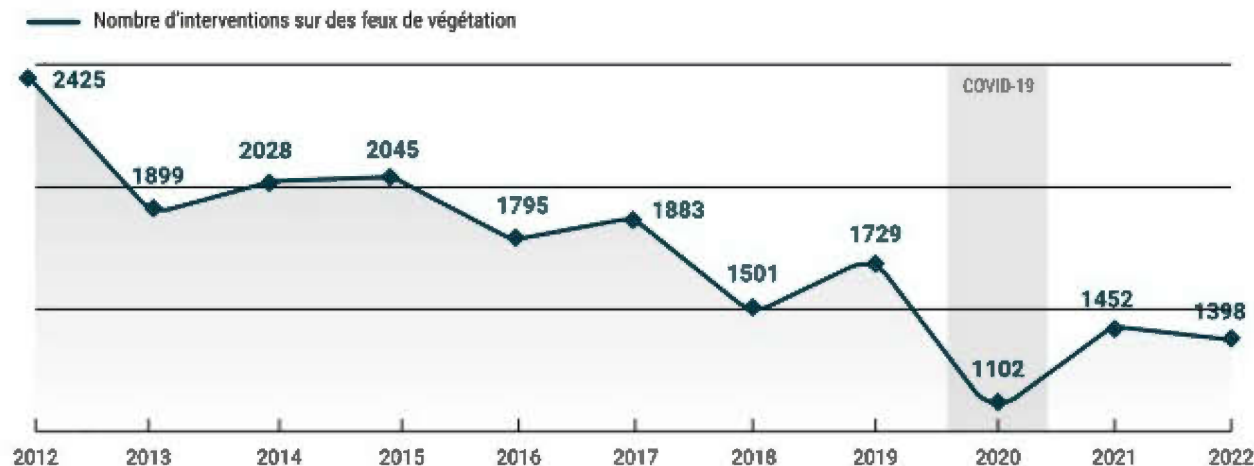


**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

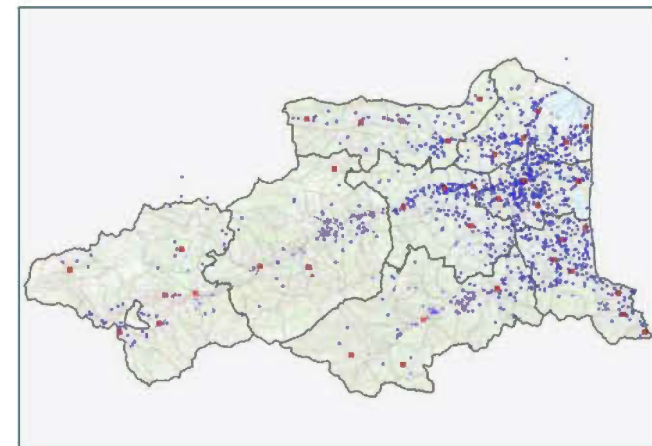


le
mpk

Les incendies éclos ± hors massifs (Source SDIS)



Évolution de l'activité feux de végétation - Période 2012 à 2022 Source : SDIS 66



Localisation des départs de feux de végétation en 2022

Source : SDIS 66

Conclusion incendie massif et hors massif :

- 90 % des Interventions « incendie » du SDIS concernent des feux de végétations hors massifs,
- Baisse significative de la surface annuelle incendiée au cours des dernières décennies,
- Baisse des éclosions hors massif mais hausse dans les massifs au cours des 10 dernières années.

Une tendance inquiétante : depuis trois ans, les pompiers sont intervenus sur des feux difficilement maîtrisables : en 2021, à Baho, 2022 à Opoul-Perillos et Salses le Château, puis Cerbère et Argelès sur mer en 2023.

L'impact sur les constructions, installations (ici un camping) a été particulièrement lourd en 2023.



Argelès sur mer
14 août 2023

Le changement climatique et la sécheresse exceptionnelle actuelle renforcent la menace d'un incendie majeur dans le département

Le feu de Saint André le 14 août 2023 a été marqué par une virulence et des impacts sur le territoire que l'on n'avait encore jamais connus dans le département.

**Des conditions climatiques atypiques ont rendu la lutte très délicate :
Sécheresse profonde du sol + hygrométrie air très faible (25%) + températures élevées (jusqu'à 38°C) + vent fort de sud (rafales jusqu'à 80 km/h) avec changement de direction du vent en peu de temps + problématique de l'approvisionnement en eau ...**



Le principal levier pour éviter ces situations dangereuses est d'abord d'éviter les départs de feux.

L'incendie de forêt n'est pas un risque naturel comme les autres (à comparer au risque inondation). On peut empêcher l'éclosion des feux, limiter la propagation et ainsi les dégâts occasionnés :

- **limiter les actes volontaires, criminels** : surveillance renforcée, analyse approfondie des causes des feux suspects, faire un point régulier (hebdomadaire) pendant l'été en inter-services



Le nombre de
patrouilles ONF est
passée de 8 à 10
en deux ans

éviter les incendies dus à la maladresse, la négligence :

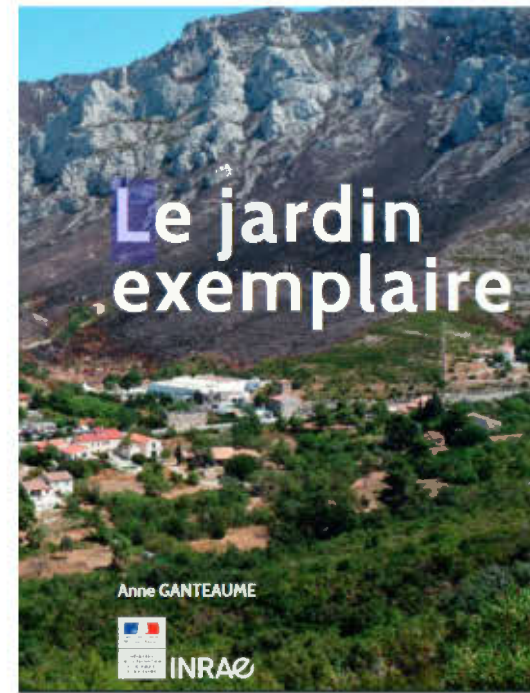
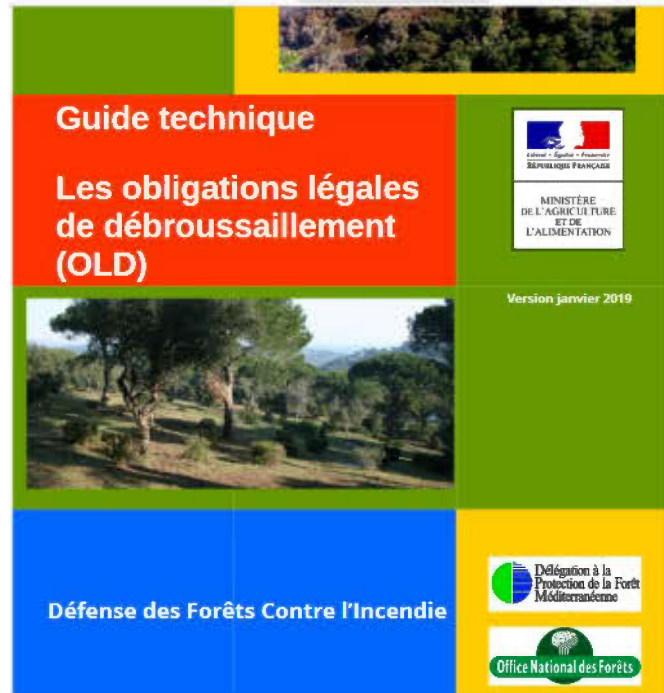
Renforcer le volet sensibilisation,

Ajuster la réglementation (objectifs : réguler les entrées dans les massifs, les travaux à risque, le brûlage des végétaux en fonction du risque)



- comment limiter les dégâts d'un incendie en approche :

Réaliser des travaux de débroussaillage dans la forêt, en bord de piste, inciter la population à aménager les jardins pour réduire la vulnérabilité face au risque incendie de forêt ».



Extrait du guide le jardin exemplaire : comment aménager son jardin pour réduire la vulnérabilité de sa maison face aux incendies de forêt (Anne Ganteaume, INRAE)

concevoir un jardin en région à risque incendie élevé

L'espace de sécurité, la maison et l'accès au jardin peuvent être mis en danger par un aménagement inapproprié de la végétation alentour. La localisation, le type et l'entretien de cette végétation ont un impact non négligeable sur le risque incendie auquel est soumise la propriété.

Quels sont les rôles de la végétation d'ornement lors d'un incendie de forêt ?

À la conception ou lors du réaménagement d'un jardin, il faut considérer avec soin l'emplacement des plates-bandes, des arbres et buissons et autres types de végétation pour rendre l'habitation moins vulnérable au passage d'un feu.



Figure 15. L'effet barrière joué par la végétation

Lorsque les plantes ont bien été choisies (en fonction de leur inflammabilité) et positionnées correctement autour de la maison, elles peuvent, dans un premier temps lors d'un incendie, avoir un rôle de protection de l'habitation. En effet, en aval du front de flamme, les végétaux filtrent les brandons émis par la végétation enflammée en amont et font barrière à la chaleur radiante émise par le feu : c'est ce que l'on appelle « l'effet barrière » (fig.15).

Cependant, dans un second temps, lorsqu'elles finissent par s'enflammer, les plantes peuvent contribuer aux dommages, voire à la destruction des structures :

- en établissant une continuité de combustible vers la maison, permettant le contact direct entre le bâti et les flammes ;
- en ajoutant de la charge en combustible autour ou sur les bâtis, comme dans le cas des plantes grimpantes sur les vérandas, pergolas, ou balustrades (fig.16) ;
- en produisant des morceaux de branches mortes ou d'écorce et en alimentant la quantité de litière de combustible mort sur le sol (mais également sur le toit ou dans les arbres) qui peut rapidement s'enflammer et se transformer en brandons le cas échéant (fig.17) ;
- en émettant, une fois enflammées, une quantité de chaleur radiante qui pourrait conduire

concevoir un jardin en région à risque incendie élevé

- en jouant le rôle de combustible échelle du sol jusque dans les arbres, augmentant ainsi l'intensité et la propagation du feu (fig.18).

Idealement, la végétation ornementale devrait toujours être localisée au moins à quelques mètres des accès à la maison et à la propriété.

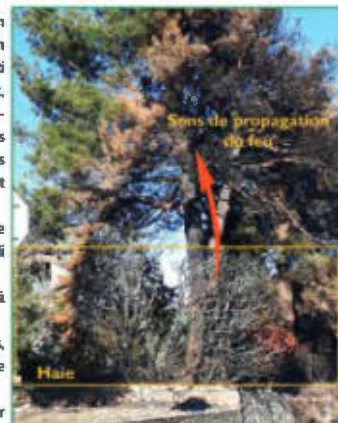


Figure 16. Plante grimpante

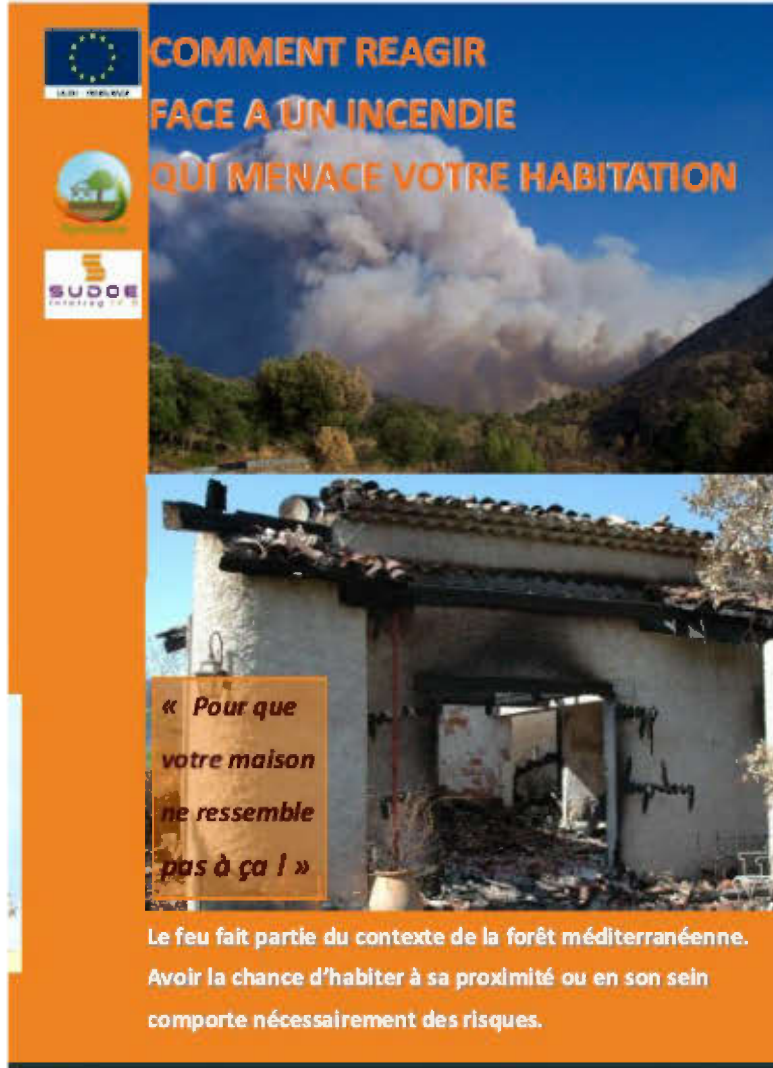
Figure 17. Accumulation de combustible mort dans la canopée d'un cyprès d'Italie

Lors de la conception d'un jardin en zone à risque incendie élevé, la création d'un espace de sécurité autour du bâti va permettre, en cas de feu de forêt, d'atténuer la chaleur radiante, de prévenir le contact direct avec les flammes et de minimiser l'attaque du bâti par les brandons. De façon à y parvenir, il faut dans la mesure du possible :

- gérer la réduction de la biomasse combustible selon un zonage établi entre le bâti et la forêt ;
- enlever les objets inflammables à proximité du bâti ;
- casser les continuités végétales, notamment celles dirigées vers le bâti ;
- sélectionner, localiser et entretenir



- **comment limiter les dégâts :**
sensibiliser la population aux
bonnes pratiques, comment
réagir face à un incendie qui
menace votre maison



The infographic features a vertical orange bar on the left containing three logos: the European Union flag, a circular logo with a house and trees, and the SUOPE logo. The main title is in large orange letters at the top. Below the title, there are two photographs: the top one shows a massive plume of smoke rising from a forest, and the bottom one shows a white house with significant structural damage, including a collapsed roof and exposed interior. A quote is overlaid on the bottom photo. At the bottom, there is a paragraph of text.

**COMMENT REAGIR
FACE A UN INCENDIE
QUI MENACE VOTRE HABITATION**

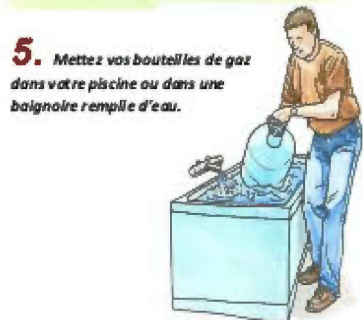
*« Pour que
votre maison
ne ressemble
pas à ça ! »*

Le feu fait partie du contexte de la forêt méditerranéenne.
Avoir la chance d'habiter à sa proximité ou en son sein
comporte nécessairement des risques.

- comment limiter les dégâts : sensibiliser aux gestes à faire avant l'incendie



3. Calfeutrez toutes les ouvertures avec du linge humide.



7. Ouvrir le portail de votre terrain pour permettre l'accès des sapeurs pompiers



10. Mobilisez-vous avec des vêtements en coton épais couvrant tout votre corps (pas de tissu synthétique) une casquette, des lunettes, un foulard, des chaussures montantes et des gants si possible en cuir.



11. S'il vous reste du temps, aspergez d'eau le toit, les murs et les volets qui font face au front (inutile d'arroser la végétation alentour car inefficace face à la puissance d'un incendie de forêt).



Présentation synthétique de l'organisation de la DFCI (cadrée par le PDPFCI).

Une équipe de techniciens se retrouve régulièrement autour de la prévention contre les incendies : les services de l'État (préfecture, DDTM), le département, le SDIS66, l'ONF-DFCI, les communes forestières, des bureaux d'études qui assure la maîtrise d'œuvre auprès des communes, les représentants des éleveurs, des propriétaires forestières.



Présentation synthétique de l'organisation

Les échanges sont enrichies par des retours d'expérience d'incendies passés, de visites de terrain.



Présentation synthétique de l'organisation

Le volet réglementaire.

Cette organisation permet de mettre en place des règles locales prises pour limiter les départs de feux de façon concerté, sur la base de retours d'expériences.

La DDTM propose des projets visant à réviser les arrêtés préfectoraux dédiés au risque incendie (emploi du feu, circulation dans les massifs...).

Les projets sont discutés puis présentés après concertation aux élus en commission consultative départementale. L'arrêté est ensuite pris, une lettre circulaire transmise aux maires.

Présentation synthétique de l'organisation

Le contrôle de l'application de la réglementation : il est réalisé par le maire, la police municipale, la gendarmerie, les agents ONF assermentés.



A noter : le rôle particulier du maire sur les écobuages (validation de la teledeclaration des demandes d'autorisation).
Le cadrage des écobuages devient un enjeu essentiel.

Bien connaître tous les acteurs :

La sensibilisation : La préfecture, le SDIS, le département, les offices de tourisme, les communes, les RISC, les patrouilles ONF, les agents en charge de la gestion des espaces protégés,

La maîtrise d'ouvrage des équipements DFCI, leur entretien

La cartographie des équipements : l'enjeu pour la lutte

